

**PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT
DES PERSONNES DEFAVORISEES DES COTES D'ARMOR**

**FONDS DE SOLIDARITE
POUR LE LOGEMENT**

**Volet
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL LIE AU
LOGEMENT**

BILAN ANNEE 2009

Nom de l'ASSOCIATION : ADALEA

ANALYSE QUANTITATIVE

TABLEAU 1 / MESURES ACCORDEES et ANNULATIONS

	½ mesure	mesure entière
Nombre de première demande	16	69
	sur 3 mois	étalé sur 6 mois
Nombre de premier renouvellement	41	4
Nombre de deuxième renouvellement	11	8
Nombre de 3ème renouvellement exceptionnel	1	1
Nombre d'annulation sans forfait	14	
Nombre de forfait	10	

TABLEAU 2 / PRE-VISITE

En 2009, le Conseil général a mis en place une expérimentation d'une pré-visite systématique sur les secteurs du Trégor (AMISEP), de Guingamp et Paimpol (CLL Guingamp) et de Lamballe (Penthièvre-Actions).

→ Si vous n'êtes pas concerné par cette expérimentation, en avez-vous cependant réalisé à la demande ? OUI **NON**

→ Si vous êtes concerné par cette expérimentation :

- Nombre de pré visites prévues :
- Nombre de pré-visites réalisées :
- Nombre de pré visite avec conclusion d'une mesure ASLL
- Nombre de pré visite sans conclusion de mesure ASLL
- Nombre de pré visite avec à postériori annulation de la mesure
- Que pensez-vous de cette pratique ?

TABLEAU 3 / ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE

	Nombre de ménages	%
Structure assurant l'ASLL	24	14
Travailleurs sociaux des circonscriptions du CG	138	79
Organismes Hlm	0	0
Autres travailleurs sociaux	12	7
Nombre total de ménages	175	100

TABLEAU 4 / SITUATION FAMILIALE

Ne considérer que les enfants à charge (sans ressources vivant au foyer).

	Nombre		%	
	H	F	H	F
Personne isolée				
. sans enfant	57	18	76	24
. ayant 1 à 3 enfants	7	49	13	87
. ayant 4 enfants et +	1	5		
Sous Total	65	72	47	53
Couple				
. sans enfant	8		21	
. ayant 1 à 3 enfants	26		68	
. ayant 4 enfants et +	4		10	
Sous Total	38		100	
NBRE TOTAL DE MENAGES	175		100	

TABLEAU 5 / AGE des adultes composant les ménages

	Nombre Personnes		%	
	H	F	H	F
18 - 25 ans	10	24	29	71
26 - 39 ans	59	52	53	47
40 - 59 ans	33	32	51	49
+ 60 ans	1	1	50	50
non renseigné	0	0	0	0
SOUS TOTAL	103	110	100	100
TOTAL	213		100	

TABLEAU 6 / NATURE DES RESSOURCES

Pour chaque ménage (personne ou couple), ne tenir compte que d'une ressource, celle qui est prédominante.

NATURE	Nombre ménages	%
Sans ressources	2	1
RMI - RSA socle	62	35
Indemnités Chômage	22	13
Indemnités journalières	10	6
Invalidité	5	3
AAH	5	3
PF ou API – RSA maj.	27	15
Indemnités de Stage	1	1
Contrats aidés	5	3
Salaire CDI Salaire CDD (intérim)	30	17
Retraite	6	3
non renseigné	0	0
TOTAL MENAGES	175	100

TABLEAU 7 / Montant moyen des ressources mensuelles (hors aides au logement)

Montant	Nombre ménages	%
0 à 500 €	56	32
500 à 1 000 €	61	35
1000 € à 1 500 €	58	33
1 500 € à 2 000 €	0	0
2 000 € à 2 500 €	0	0
2 500 € à 3 000 €	0	0
3 000 € à 3 500 €	0	0
+ de 3 500 €	0	0

TABLEAU 8 / LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE

STATUT	Nombre de ménages	%
Logement Précaire (Hôtel, chambre meublée, caravane...)	8	5
Hébergement chez tiers (Parents, Amis)	19	11
Hébergement en foyer, CHRS	11	6
Hébergement en milieu carcéral	0	0
Hébergement en milieu hospitalier	0	0
Aide au Logement Temporaire	17	10
Sous locataire parc privé	1	1
Sous locataire parc Hlm ou communal	3	2
Locataire parc privé	61	34
Locataire parc Hlm ou communal	51	29
Accédant ou Propriétaire	4	2
Non renseigné	0	0
TOTAL MENAGES	175	100

Nombre de ménage ayant déposé avant la mesure ASLL une demande de logement HLM : 85

TABLEAU 9 / PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

(Un seul motif par ménage)

		Nombre de ménages	%
ACCES	Recherche de Logement	14	8
	Recherche de Logement et Aide à l'installation	95	55
	Aide à l'installation	24	14
	Sous Total	133	76
	TOTAL ACCES	133	76
MAINTIEN	Traitement des impayés	23	12
	Problèmes de voisinage	1	1
	Prévention expulsion	15	9
	Entretien - Dégradation	1	1
	Vétusté - Insalubrité	1	1
	Autres	1	1
	Sous Total	42	24
TOTAL MAINTIEN	42	24	
TOTAL MENAGES		175	100

PREVENTION DES EXPULSIONS

En début de mesure, nombre de ménages ayant :

- Une procédure de résiliation du bail engagée auprès d'un tribunal : **2**
- Un bail résilié par décision de justice : **0**
- Reçu un commandement de quitter les lieux : **1**

TABLEAU 10 / DIVERSITE DES MOTIFS D'INTERVENTION DE L'ASLL

(Relever les divers motifs pour chaque ménage)

	Nombre de motifs	% par rapport au nombre de ménages suivis
Gestion budgétaire	128	24
Gestion administrative	125	24
Vie sociale	30	6
Recherche de logement	109	21
Aide à l'installation dans logement	109	21
Aide au maintien dans logement	24	5
TOTAL	525	100

Nombre de ménages ayant constitué un dossier de surendettement dans le cadre des mesures ASLL :

- Avec l'aide de la conseillère ASLL : **13**
- Avec le TS : **9**
- De façon autonome : **0**

Nombre de ménages ayant un dossier de surendettement ayant nécessité un suivi dans le cadre des mesures ASLL : **17**

Nombre de ménages ayant constitué un dossier de recours devant la commission de médiation DALO (Droit au Logement Opposable) :

- Avec l'aide de la conseillère ASLL : **1**
- Avec le TS : **1**
- De façon autonome : **0**

TABLEAU 11/ FIN DE MESURE

Total des mesures terminées durant l'année 2009	87
qui ont débuté en 2007	26
qui ont débuté en 2008	55

qui ont débuté en 2009	6
------------------------	---

Nombre d'Accompagnements en cours : 88

TABLEAU 12

LOGEMENT EN FIN DE MESURE

(Retrouver le nombre de ménages en fin de mesure en 2009)

	Nombre de ménages	%
N'ont changé ni de logement, ni de statut	38	44
N'ont pas changé de logement, <u>mais</u> ont changé de statut (par ex : ALT vers sous location)	4	5
Ont changé de logement - en régression	2	2
Ont changé de logement - en progression	36	41
Non renseigné	7	8
TOTAL MENAGES	87	100

TABLEAU 13 / STATUT EN FIN DE MESURE

STATUT	Nombre de ménages	%
Logement précaire (Hôtel, chambre meublée, caravane...)	1	1
Hébergement chez tiers (Parents, Amis)	4	5
Hébergement en foyer et CHRS	1	1
Hébergement en milieu carcéral	0	0
Hébergement en milieu hospitalier	0	0
Aide au Logement Temporaire	0	0
Maisons-relais – résidence accueil	0	0
Sous locataire parc privé	0	0
Sous locataire parc Hlm ou communal	2	2
Locataire parc privé	42	48
Locataire parc Hlm ou communal	28	32
Accédant ou Propriétaire	2	2
Non renseigné	7	8

TOTAL MENAGES en fin de mesures	87	100
--	-----------	------------

TABLEAU 12

BILAN DES MESURES ayant pris fin durant l'année 2009

Tenir compte de la durée réelle de l'accompagnement, y compris lorsque les renouvellements ont été étalés sur six mois

Durée de la mesure	Objectifs atteints		Objectifs Partiellement atteints		Objectifs non atteints		Sous-Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
3 mois	2	2	1	1	1	1	4	5
6 mois	8	9	10	11	12	14	30	34
9 mois	13	15	10	11	4	5	27	31
12 mois	7	8	7	8	2	2	16	18
+ de 12 mois	5	6	4	5	1	1	10	12
Sous-Total	35	40	32	37	20	23	87	100
TOTAL des mesures ayant pris fin en 2009							87	100

ANALYSE QUALITATIVE

I – EVALUATION DU DISPOSITIF ASLL :

- **Comment appréciez-vous globalement votre activité ASLL sur l'année 2009 ?**

Nous observons une baisse des prescriptions des mesures ASLL et nombre croissant d'annulations. La problématique des ménages de plus en plus complexe donne le sentiment de manque de temps pour répondre aux demandes et besoins

- **Avez-vous connu beaucoup :**

→ **De refus** : Pas de refus de renouvellement

Quelles en sont les raisons ?

→ **D'annulations de mesures** : 14 annulations + 10 annulations avec forfait.

Quelles en sont les raisons ?

- Entre la demande initiale de la mesure et le rendez-vous tripartite, il peut y avoir un changement de la situation d'où une démobilisation des ménages. Ils ne se retrouvent pas toujours dans les objectifs de départ et ne perçoivent pas de fait l'intérêt de l'accompagnement.
- Sentiment pour la famille que l'accompagnement est imposé (ex : demande à l'initiative d'un bailleur). Elle n'en perçoit donc pas l'intérêt et donc rejette la mesure.

→ **Quelles propositions feriez-vous pour améliorer le dispositif ASLL ?**

- Laisser plus de temps à la famille pour s'approprier l'accompagnement avant de le contractualiser et définir des objectifs communs.
- Il nous semble intéressant de systématiser la pré-visite.

II - EVOLUTION DES PROBLEMATIQUES DU PUBLIC SUIVI PAR L'ASSOCIATION

☞ **Sur la situation familiale et sociale**

- Beaucoup de personnes isolées (78 %) : majoritairement des hommes seuls et des femmes seules avec enfants
- La tranche d'âge la plus accompagnée est la tranche 18-25 ans.
- Les ménages sont souvent isolés socialement (peu de relations sociales) et sont demandeurs de soutien dans leurs démarches.

☞ **Sur les ressources**

- Le RSA reste la ressource principale des ménages accompagnés.
- Les personnes qui ont un salaire ont souvent des contrats précaires (CAE, intérim...)

☞ Sur la gestion budgétaire

- Les motifs d'intervention de l'ASLL restent les mêmes que l'an dernier : la gestion budgétaire, la gestion administrative, l'aide à l'installation dans le logement et recherche de logement,
- Notre mode d'intervention nous amène parfois à réfléchir sur un budget prévisionnel notamment pour les personnes hébergées chez un tiers ou en ALT. L'appréhension du budget réel est travaillée dans l'objectif de l'accès à un logement autonome,
- Nous conseillons également les familles sur les économies d'énergie. En cas de difficultés de paiement, nous les orientons vers les travailleurs sociaux référents pour une demande d'aide financière (eau, combustible...),
- La constitution et le suivi d'un dossier de surendettement nous amènent à un travail administratif et téléphonique très conséquent (notamment auprès de la Banque de France et des différents créanciers). Au delà de ce travail technique, nous sommes vigilants à expliquer aux personnes le déroulement de la procédure, l'écoute est alors très importante.

☞ Sur les rapports à l'environnement, aux partenaires

- Cette année encore, nous avons été en contact avec les agents de médiation et les gardiens des offices publics de l'habitat.
- Nous avons également accompagné physiquement les ménages vers les différents services et équipements de proximité.

III - EVOLUTION DES BESOINS DU PUBLIC EN TERME DE LOGEMENT ET DECALAGES EVENTUELS AVEC LES POSSIBILITES DU MARCHE

Comme les années précédentes, l'accès reste le motif d'intervention majoritaire.

Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit encore d'une forte demande d'accompagnement qui reflète les difficultés que rencontrent les familles à obtenir un logement adapté à leurs besoins. Elle peut être en décalage entre les besoins et les possibilités du marché.

Il est important de préciser que l'accompagnement (en accès) ne signifie pas forcément que la famille est sans logement, même si 32 % sont en situation de logement précaire en début de mesure. En effet, l'objectif de l'ASLL peut être aussi :

- une demande de mutation et/ou recherche de logement adapté :
 - à la taille de la famille, au mode de vie de la famille ;
 - aux problématiques de santé (recherche de logement avec ascenseur ou RDC...);
 - aux ressources (licenciement) ;
- une recherche de logement suite à la vente prochaine d'un bien suite à une séparation ;
- une recherche de logement suite à une expulsion programmée.

Nous observons des difficultés à l'accès avec quelquefois un cumul de problématiques et une précarisation des situations :

- Les familles ont des difficultés à entrer dans un logement faute de garanties : avance FSL Accès (dépôt de chèque par exemple), caution solidaire.... Certaines ne peuvent justifier d'un emploi stable (intérimaire). L'accès à un logement autonome est alors compromis.
- L'augmentation croissante des loyers rend difficile l'entrée dans un logement ; cette augmentation est surtout significative dans le parc privé où l'Aide au Logement n'est pas en adéquation avec les prix du loyer.

- La prospection de logement par les familles est difficile : recherche de petites maisons avec un jardin en limite de ville afin d'éviter les problèmes de voisinage ou les troubles liés à la présence d'animaux. Le logement collectif n'est en effet pas du tout adapté à certains publics. Et malheureusement, il existe peu de mouvements et de vacances dans les logements PST qui répondent davantage à ces critères.

En 2009, nous avons noté une augmentation des propositions de logement de Côtes d'Armor Habitat. Cependant la qualité du parc sur la cité Waron est moindre. L'intervention du responsable éducatif, qui rencontre depuis 2008 ce bailleur, explique aussi cette évolution et la fluidité des parcours.

Il est important de remarquer qu'à la fin des mesures ASLL, peu de familles ont changé de logement et sont en régression (2 %). 41 % des familles sont en progression.

L'ASLL facilite l'accession et aplanit les difficultés qui l'entourent : difficultés administratives, budgétaires, rétablissement du lien, médiation avec les bailleurs, "sas" entre l'hébergement et le logement autonome : ALT, sous-location, CHRS.

Les bailleurs sociaux ont intégré l'outil ALT comme moyen d'évaluation des capacités de la famille à vivre dans un logement autonome.

L'ASLL peut "rassurer" les bailleurs qui peuvent être "frileux" à un accès direct. En effet, les offices publics de l'habitat sollicitent fréquemment ces outils et proposent ensuite un logement autonome. Cependant, il est important que la famille soit volontaire.

L'accès à un logement autonome peut être freiné par la stigmatisation des familles : un passé avec parcours de vie difficile et chaotique (parcours de rue, une période longue d'alcoolisation, ancienne dette de loyer et problèmes de troubles de voisinage, dégradations...).

Nous notons aussi quelquefois, un décalage entre le souhait de la famille lié à l'ancien statut (licenciement, séparation et de fait chute de ressources, vente d'une belle maison...) et les possibilités, la réalité du marché. L'acceptation du changement est souvent difficile et même douloureuse. On observe alors le besoin pour la famille de prendre du temps pour s'approprier le nouveau projet afin qu'il prenne sens pour elle et qu'il ne se fasse pas sous la contrainte ou par défaut.

Certaines familles ont des difficultés à avoir un projet réaliste. Elles souhaitent pouvoir accéder à une maison en centre ville de Saint-Brieuc avec des minimas sociaux.

Ces aspirations sont légitimes mais la violence du principe de réalité demande du temps, une prise de conscience et certaines familles ne feront jamais ce deuil.

Le rendez-vous avec un conseiller logement lors du dépôt du dossier auprès des Offices publics de l'Habitat est, à ce titre, très intéressant. Il permet à l'organisme de présenter le parc de logement dont il dispose et d'expliquer son positionnement compte tenu des ressources du ménage. A l'issue de cet entretien, il peut alors s'opérer un travail quant à l'élargissement des choix du ménage en terme de quartier ou de réactualiser le projet si celui s'avère irréaliste.

On peut émettre l'hypothèse que le nombre de mesures de plus de 12 mois (16 % en 2008) peut se justifier par cette multitude de problématiques qui ajoutées les unes aux autres rendent encore plus difficile notre accompagnement.

IV - EVOLUTION DE VOS MODES ET MOYENS D'INTERVENTION

(Dans les divers domaines traités dans le cadre de l'ASLL)

En 2009, nous avons de nouveau participé à des CPC (Commission Pluridisciplinaire de Circonscription). En effet, nous observons des situations sociales, financières et familiales (problèmes éducatifs) de plus en plus complexes qui nécessitent des rencontres entre les différents travailleurs sociaux intervenant auprès d'une même famille.

Ces situations de plus en plus complexes expliquent le cumul des motifs d'intervention. En plus de la recherche de logement, nous accompagnons souvent les familles dans la gestion budgétaire et administrative ainsi que dans les démarches liées à l'installation.

1. le logement

1.1. : procédure d'expulsion

Cette année encore, nous sommes intervenus dans le cadre de procédures d'expulsion.

Dans certaines situations d'expulsion, l'accompagnement peut être principalement axé sur l'accès car le maintien dans le logement n'est plus envisageable pour différentes raisons : procédure engagée depuis plusieurs mois ce qui rend les négociations difficiles, loyer inadapté aux ressources... Nous pouvons également orienter le ménage vers un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale afin qu'il puisse se poser et bénéficier d'un accompagnement social adapté.

Dans le cas des procédures d'expulsion, Le Responsable du Pôle Logement - Hébergement participe aux Commissions d'Arrondissement à la Préfecture. Le recours de la force publique peut parfois être évité ou différé lorsqu'il y a déjà un travail d'engagé dans le cadre de l'ASLL (recherche de logement, attente ALT, CHRS...).

D'autre part, le dispositif ALT est souvent un outil d'une mesure ASLL. Cela peut être lié à l'orientation des bailleurs sociaux vers ce dispositif pour certains ménages, notamment ceux qui sont hébergés ou qui ont un logement précaire. Ils souhaitent vérifier les capacités des ménages à être autonomes dans un logement (paiement de la participation, entretien du logement, respect du voisinage,...).

1.2. : accès et installation

De plus, nous accompagnons toujours régulièrement les personnes lors de rendez-vous à Terre et baie Habitat ou à Côtes d'Armor Habitat afin de mettre en place un plan d'apurement, un protocole ou faire le point sur la situation notamment en fin de mesure.

Un travail important est aussi réalisé au niveau de l'accompagnement pour l'achat de mobilier ou d'électroménager ainsi qu'au niveau des démarches liées à l'installation. Nous accompagnons souvent physiquement les personnes lors de l'état des lieux, la signature du bail, aux Ateliers du Cœur ou autres magasins pour le choix du mobilier...

Une fois par mois, nous rencontrons également un agent du service de gestion locative à Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat afin de faire le point sur les demandes de logement des ménages que nous accompagnons.

2. le budget

Dans le cadre de l'accession, le travail sur la gestion budgétaire reste un point important de notre intervention notamment lors de l'accès à un logement. En effet, cela entraîne des dépenses importantes pour les familles. De plus, elles doivent faire face à des charges liées au logement qu'elles n'avaient pas auparavant, si elles étaient hébergées par des proches, en ALT ou CHRS, à l'hôtel...

Dans le cadre du maintien au sein du logement, nous sommes régulièrement amenés à négocier des plans d'apurement auprès des bailleurs sociaux, d'EDF/GDF, d'opérateurs téléphoniques,...

Nous pouvons également solliciter des demandes de remise gracieuse auprès du Trésor Public, des impôts, de la CAF et faire des demandes d'aides auprès des Caisses de Retraite...

Nous continuons observer les effets de l'ouverture au marché d'EDF-GDF depuis le 1^{er} juillet 2007 au niveau de la qualité des échanges avec les agents. La plate-forme téléphonique basée à Rennes ne permet pas la

proximité et les échanges que l'on pouvait avoir avec le Service Solidarité Energie. En effet, grâce à ce service, nous avons pu négocier en direct la mise en place des plans d'apurement et éviter des coupures programmées. Aujourd'hui, la rationalisation des moyens et la création de ces plates-formes téléphoniques compliquent nos interventions et nécessitent un temps beaucoup plus important.

Lorsque les dettes contractées sont importantes, nous accompagnons parfois les ménages dans le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Nous soutenons ensuite les ménages tout au long de la procédure qui peut parfois être compliquée et longue en cas de refus d'un des créanciers (phase de recommandation).

Le travail sur la gestion budgétaire peut révéler des difficultés importantes et amener à solliciter une mesure de protection en lien avec le travailleur social référent (co-rédaction de la demande, accompagnement physique chez le juge,...).

La mise en place de la réforme des tutelles au cours de l'année 2009 modifie nos pratiques.

Parler d'argent peut être difficile et être perçu comme intrusif. Notre rôle est d'expliquer l'objet de notre intervention et d'établir une relation de confiance.

Cette année, nous constatons que quelques familles ont changé d'établissement bancaire suite à des différents avec leur conseiller. Cette démarche entraîne des modifications de virements et prélèvements que les familles n'anticipent pas toujours.

3. la vie sociale

Cette année encore, nous avons accompagné physiquement les ménages dans les différentes administrations et le repérage des équipements de proximité. Ce travail de reprise de lien et de responsabilisation progressive est primordial pour l'évolution des situations une fois la mesure terminée.

■ Au cours de cette année, avez-vous expérimenté des pratiques collectives ?

OUI

NON

Si oui, sous quelle forme ?

▪ L'Atelier de Recherche de Logement

L'Atelier de Recherche de Logement (ARL) est toujours proposé au public et vient en complément du suivi individuel ASLL.

Cette action collective comprend 4 regroupements de 10-12 personnes et apporte des informations générales sur l'accès, les démarches, droits, devoirs... des locataires ou futurs locataires.

L'effet de groupe a pour avantage de dynamiser les recherches de logement, d'échanger des expériences et des conseils et également de créer du lien social.

Cette action collective complémentaire du suivi individuel ASLL favorise la mobilisation des personnes dans leur recherche de logement. En partant des expériences des participants, les intervenants leur apportent des informations générales sur l'accès, les démarches, droits, devoirs... Mises à part les connaissances transmises, cet atelier rassure le public et le prépare à un accès au prochain logement dans les meilleures conditions.

V - EVOLUTION DE VOTRE PARTENARIAT

Les travailleurs sociaux de circonscriptions sont les plus nombreux à demander les mesures ASLL (79 %). Lorsqu'une mesure ASLL a été attribuée, les contacts avec le travailleur social à l'origine de la mesure sont réguliers, ceci d'autant plus que les problématiques difficiles et cumulées de certaines situations freinent l'évolution de celles-ci et entraînent des mises au point et des recadrages. Il est à noter qu'il est fréquent d'avoir en amont de la demande des mesures ASLL des sollicitations des travailleurs sociaux de circonscription pour bénéficier d'informations complémentaires relatives à la mesure et du mode d'intervention.

Le partenariat avec les bailleurs privés renvoie à un travail d'information, de médiation de négociation pour le FSL, le LOCAPASS.

Cette année, nous avons davantage travaillé avec le SIREs afin d'organiser des visites de logements, soutenir des demandes, les ménages lors de l'accès. De plus, pour les ménages locataires, nous sommes parfois amenés à faire le point avec le SIREs, suite à des problèmes d'impayés de loyer ou de troubles de voisinage.

Nous maintenons également des contacts réguliers avec la CAF (pour les dossiers FSL, APL) et parfois avec le CILCA.

Les deux rencontres programmées avec les autres prestataires ASLL ont permis de parfaire nos connaissances sur les thèmes suivants :

- Le SAVS géré par l'association Les Nouvelles
- La mise en œuvre du RSA
- Le fonctionnement du service d'EDF Solidarité et la procédure en cas de coupure d'électricité.

VI - PROBLEMATIQUES ET PERSPECTIVES EN FIN DE MESURE

Pourquoi certains objectifs n'ont pas été atteints ?

Si les objectifs des mesures sont très majoritairement ou partiellement atteints (77 %) Les objectifs non-atteints s'expliquent en partie par :

- Un projet logement irréaliste : la personne est confrontée à d'autres problématiques qui influent sur son parcours et son projet logement : budget, santé, non acceptation de la situation...
- le fait que les personnes ne coopèrent pas ou plus surtout quand elles ont obtenu un logement. Il arrive dans ce cas que la famille ne voit plus la nécessité de la poursuite de la mesure ASLL, l'acceptation d'une mesure d'ASLL par le ménage est en fait perçue comme une condition pour obtenir un logement mais pas comme une aide potentielle à l'installation ;
- un désengagement au cours du projet dès que nous les mettons en position d'action (ex : plan d'apurement de dettes locatives) ;
- des freins importants comme : il y a moins de logements adaptés à la demande des ménages (ex : PST, maisons, handicap) ; pas de possibilité d'ALT pour les personnes qui ont des animaux ; des mesures de protection non-validées par le Juge des Tutelles ou les personnes elles-mêmes, empêchant l'accès à un logement.

Nous notons également une difficulté d'accompagnement et de mobilisation des personnes présentant des troubles psychiques, voire psychiatriques et des conduites addictives importantes. Pour elles, la mesure ASLL

ne prend pas toujours sens et les freins à l'insertion par le logement sont nombreux (troubles du comportement pouvant entraîner des troubles du voisinage important ou une stigmatisation du public, utilisation inappropriée des logements ou des parties communes, ...).

Nous constatons que les objectifs partiellement atteints s'expliquent aussi par des écarts entre les objectifs fixés au départ et ceux réalisables au cours de l'accompagnement, du fait d'un cumul des problématiques des personnes et de la non-mobilisation de la personne au cours la mesure.

Ces remarques nous amènent à penser que l'augmentation des demandes de renouvellement et donc l'allongement de la durée des mesures ces trois dernières années est la conséquence d'une précarisation des situations.

Néanmoins, il est important de noter que la durée de la mesure influe de manière importante sur l'atteinte des objectifs ; (37 % pour les mesures de 6 mois, 66 % pour celles de 12 mois et 83 % pour les mesures de plus de 12 mois). On perçoit bien à travers ces chiffres la nécessité d'un accompagnement qui s'inscrit dans de la durée compte tenu de la précarisation importante des situations et des histoires de vie très douloureuses pour certaines.

Le logement en fin de mesure

On constate à la fin de la mesure une nette évolution des situations de logement puisque les situations précaires passent de 32 à 7 %.

32 % des personnes sont locataires du parc HLM et 48 % locataires du parc privé. Ces pourcentages sont proportionnellement inverses à ceux de 2008

Mêmes si les offices publics de l'habitat restent encore des partenaires importants et incontournables lors des accompagnements effectués dans le cadre des mesures ASLL, il n'en demeure pas moins que nous avons été dans l'obligation d'élargir nos recherches sur le parc privé, notamment pour les familles qui ne peuvent accéder au parc public compte tenu d'anciens impayés ou de troubles de voisinage dont les agents locatifs du parc public ont connaissance.

VI - REMARQUES COMPLEMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Dans l'accompagnement, nous avons souvent le sentiment de manquer de temps d'autant plus que la charge de travail ne cesse de croître compte tenu du cumul des problématiques des personnes accompagnées.

Nous ne répétons jamais assez auprès des prescripteurs des mesures ASLL l'importance de solliciter le plus rapidement possible les mesures afin d'éviter tout décalage entre les objectifs fixés et le temps imparti pour accompagner les familles. Nos accompagnements s'orienteront alors vers un travail de prévention beaucoup plus bénéfique pour les personnes accompagnées qu'un travail curatif qui manque parfois de sens pour les personnes.